

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

aveugles et malvoyants Question écrite n° 60690

## Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la dotation en ouvrages scolaires des enfants aveugles. Il souligne en effet que les enfants aveugles, environ 2 000 en France, sont dans l'obligation d'apprendre le braille. Comme les autres, ces enfants doivent avoir accès aux livres et à la connaissance afin de leur permettre de construire leur imaginaire, de faciliter leur intégration dans la société ainsi que sur le plan professionnel. Il s'avère cependant que de nombreux problèmes, liés à la production de manuels et autres écrits scolaires en braille, pour les aveugles, ou gros caractères, pour des élèves malvoyants, empêchent ces enfants de prétendre à une scolarité normale. Les principales difficultés viennent en premier lieu de la pénurie de livres adaptés, scolaires ou culturels, lorsqu'ils existent. Ils sont en outre très coûteux alors que la gratuité est la règle pour les élèves voyants. De plus, ils s'avèrent bien souvent incomplets, partiellement transcrits, sans schémas, cartes ou dessins. Dès le 8 novembre 2000, le ministre a annoncé l'ouverture de nouveaux chantiers « Handiscol » et en particulier la mise en place d'un dispositif destiné à fournir l'ensemble des documents adaptés à tous les jeunes aveugles ou malvoyants. Le 7 mars dernier, il a réaffirmé à nouveau sa détermination sur ce dossier. En conséquence, il souhaiterait donc savoir si, à quelques mois de la rentrée prochaine, il peut lui donner des garanties sur la mise en place de ce dispositif attendu par les enfants aveugles ou malvoyants et leurs parents.

## Données clés

Auteur: M. Jean-Claude Perez

Circonscription: Aude (1re circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 60690

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2667